

DATES DE RENTREE 2024

lundi 02 septembre 2024							
HORAIRE		PRE-BAC		HORAIRE		POST-BAC	
A PARTIR DE 08H00		Accueil des élèves internes de 2ndes au bâtiment A					
				<i>Contrôle d'inscription en salle J.B. Robert Bat. E</i>			
De 09H30 à 17H40	Accueil de tous les élèves de 2ndes au bâtiment A. (prévoir une tenue de sport)		08H00		1ère année DN MADE ESPACE		
			08H55		1ère année DN MADE GRAPHISME		
			10H05		1ère année DN MADE MATERIAUX TEXTILE 1ère année DN MADE MATERIAUX CERAMIQUE		
			11H00		1ère année DN MADE OBJET		
			11H55		1ère année DSAA		
			13H45		1ère année DN MADE et 1ère année DSAA Prise en charge par les professeurs référents		
			16h00		1ère années DSAA et DN MADE Prise en charge par le pays Sostranien		
17H00 (précises)		Accueil des élèves internes de 1ères et Tales au bâtiment A					
mardi 03 septembre 2024							
				<i>Contrôle d'inscription en salle J.B. Robert Bat. E</i>			
08H00		Accueil des élèves de 1ères et Tales par les professeurs principaux au bâtiment A.	Distribution des livres pour les 2ndes.	08H00		2ème année DN MADE ESPACE	
08H55				08H55		2ème année DN MADE GRAPHISME	
09H50				10H05		2ème année DN MADE MATERIAUX TEXTILE 2ème année DN MADE MATERIAUX CERAMIQUE	
10h05		Début des cours pour l'ensemble des lycéens		11H00		2ème année DN MADE OBJET	
11H00							
11H55							
De 13H45 à 17H40				13H45		2ème année DN MADE : Prise en charge par les professeurs référents	
lundi 30 septembre 2024							
				De 13H45 à 17H40		3ème année DN MADE et 2ème année DSAA Prise en charge par les professeurs référents	

Rentrée DSAA 2ème Année : Lundi 30 septembre 2024 (contrôle d'inscription 08H00)
Rentrée DNMADE 3ème Année : Lundi 30 septembre 2024 (contrôle inscription 10H00)

LYCÉE & POST BAC

- Organisation du SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT :

Le passage au Restaurant Scolaire se fait suivant le planning établi par le service de la vie Scolaire.

*Afin de faciliter l'accès à la restauration scolaire et pour plus d'égalité entre les élèves des lycées, la Région Nouvelle Aquitaine propose une tarification équitable et solidaire basée sur les revenus. Les tarifs appliqués sont consultables sur : [naqui.fr /tarification-solidaire](http://naqui.fr/tarification-solidaire)
ATTENTION : à défaut d'inscription sur le site le tarif maximum est appliqué.*

Le forfait annuel est fractionné en 3 trimestres différents soit :

- Septembre à décembre
- Janvier mars
- Avril à juillet

Choix des régimes :

LYCEENS :

- Forfait DP 5, DP 4 ou DP 3 jours,
- Interne externé : 9 repas midi- soir (pas de repas le vendredi soir), petit déjeuner sauf le lundi.
- Interne.

ÉTUDIANTS :

- Forfait DP 5, DP 4 ou DP 3 jours,
- Interne externé : 9 repas midi- soir (pas de repas le vendredi soir).

- Les élèves participant à une activité périscolaire régulière organisée par l'établissement le mercredi ne peuvent pas opter pour le forfait 4 jours.

- Un élève demi pensionnaire 4 jours qui mange plus de deux fois les cinq jours dans un mois sera basculé en demi pensionnaire 5 jours.

- Dans tous les cas les repas pris de manière exceptionnelle ou hors forfait doivent être réglés à l'avance au tarif élève externe.

Remises d'ordre ou remboursements :

Lorsque la restauration et/ou l'hébergement ne sont pas assurés :

- Du fait de l'établissement : il s'agit de grèves, faits exceptionnels éventuels et des organisations des examens (élèves de secondes libérés de cours suivant la date actée en Conseil d'administration).



- Du fait de l'élève : Sont pris en compte les stages obligatoires suivant la date votée en CA, maladie égale ou supérieure à deux semaines consécutives sur justificatif médical, absence exceptionnelle sur décision du chef d'établissement, supérieure à deux semaines sur demande écrite préalable de la famille et dans le cas de sorties/voyages organisés par l'établissement sauf en cas de fourniture de repas froids.

Modalités de paiement :

- 1) Le paiement fractionné du trimestre est possible sur demande écrite
Préalable auprès de l'Agent Comptable
- 2) Le solde de la créance doit être apuré avant le début du trimestre suivant
- 3) Le règlement des pensions, demi-pensions, l'achat et le réapprovisionnement des cartes de self s'effectuent uniquement au service gestion *préalablement à la prise des repas*.

Les aides financières :

LYCEENS

-La bourse nationale de l'état est déductibles des frais de restauration et d'hébergement.

- En cas de difficultés financières, une demande d'aide du Fonds Social peut-être faite auprès de l'assistante sociale scolaire de l'établissement.

ETUDIANTS :

- En cas de difficultés financières, une demande d'aide peut-être faite auprès du CROUS de Limoges..

- Changements de régime :

Les changements de régime en cours d'année se font à chaque début de trimestre (Rentrée de Septembre – 1er Janvier – 1er Avril) sur demande adressée à intendance.0230025c@ac-limoges.fr pour transmission et validation au Chef de l'Etablissement.

Important : le service de restauration et hébergement accueille les élèves jusqu'au début des vacances d'été y compris pendant les périodes de révisions et d'examens écrits et oraux. Dès lors, aucun de ces motifs ne pourra être pris en compte ; aucune remise d'ordre ne sera alors possible.

Dossier à renvoyer par retour de courrier **au plus tard le mercredi 10 juillet**
Récapitulatif des pièces suivantes :

- Fiche pédagogique (doc. 1)
- Fiche de renseignements à compléter (doc. 2)
- Fiche intendance POST-BAC (doc. 3)
- Règlement intérieur du SRH lycée et POST-BAC (doc. 4)
- Fiche de contrat de service frais de reprographie (doc. 5)
- Fiche droit à l'image (doc. 6)
- Fiche d'urgence infirmerie et confidentielle (*Merci de mettre sous pli toute information confidentielle à destination de l'infirmière scolaire*). (doc. 7)
- Fiche d'urgence non confidentielle à compléter (doc. 8)

-
- 1 photographie d'identité (*mettre le nom et le prénom et la classe au dos de la photo*).
 - 1 relevé d'identité bancaire (*à coller sur le document prévu à cet effet (doc. 9) - pour les remboursements éventuels, frais de stage et/ou trop-perçu pour la demi-pension*)
 - Attestation d'assurance scolaire
 - Une photocopie de la pièce d'identité
 - Une photocopie du dernier diplôme obtenu ou du relevé de notes attestant de la réussite au dernier examen.
 - Un chèque de 180,00€ libellé à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Raymond Loewy (*participation aux frais de fonctionnement des ateliers partagés*).
 - Un chèque de 50,00€ (*caution*) → **Sérigraphie pour DNMADE graphisme**
 - Lettre du président de région aux étudiants Tarification solidaire 2024-2025 avec flyer

Selon les cas :

- Notification de bourse
- Notification MDPH / PAP / PAI / PPS

Reçu le : par

Vérifié le : par

Diplôme National des Métiers d'Arts et du Design

2^{ème} Année



PLACE FILDERSTADT

23300 LA SOUTERRAINE

05.55.89.40.00

Scolarite.0230025c@ac-limoges.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2024-2025

Etudiant(e) :

FICHE PÉDAGOGIQUE

Diplôme National des Métiers d'Art et du Design 2^{ème} ANNEE

Année Scolaire 2024/2025

- MENTION ESPACE
- MENTION GRAPHISME
- MENTION MATERIAUX PARCOURS CERAMIQUE
- MENTION MATERIAUX PARCOURS TEXTILE
- MENTION OBJET

NOM : PRENOM :

Date de naissance :

Adresse personnelle de l'étudiant durant l'année scolaire :

.....
.....

Téléphone Fixe :

Portable :

Courriel :

REGIME ETUDIANTS : Externe Demi-pensionnaire 3 jours Demi-pensionnaire 4 jours
Demi-pensionnaire 5 jours Interne externé : 9 repas midi- soir (pas de repas le vendredi
soir) ET le petit déjeuner (sauf le lundi).

Les étudiants qui choisissent le régime externe peuvent déjeuner au restaurant de l'établissement
au ticket. Pour cela, il convient d'**approvisionner** son compte restaurant scolaire avant de s'y
rendre (tarif 2024 : 5,55 € le repas).

Les **dîners** sont également ouverts à tous (demi-pensionnaires et interne externés) dans les
mêmes conditions que le déjeuner.

BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : OUI NON

Date :

Signature de l'étudiant(e) :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées** dans le cadre de l'**exécution d'une mission d'intérêt public** au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6ème , d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée.

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courrier, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés*
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75357 PARIS CEDEX 07.

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2024-2025

Formation : Classe :

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE / ETUDIANT

Nom de famille* (1) : Sexe* : F M

Nom d'usage (2) : Né(e) le* : _ / _ / _

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Pays de naissance* : Département de naissance* (4) : _ _ _

Commune de naissance* (4) : Nationalité* :

L'élève habite* (5) : Chez

Ou possède sa propre adresse :

Code postal : _ _ _ _ _ Commune :

Pays : @ Courriel :

📞 Domicile : 📞 Travail : 📞 Mobile :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément.

REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX) OU L'ETUDIANT LUI-MEME (pour les étudiants majeurs)

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* l'étudiant : l'étudiant lui-même ou resp. légal1 ou autre (cf. liste, ci-dessous) A contacter en priorité :

Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fraterie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : _ _ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ _ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

📞 Domicile : 📞 Travail : 📞 Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS : Lien avec l'élève* : l'étudiant : resp. légal1 ou resp. légal2 (si étudiant mineur) ou autre A contacter en priorité : Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : _ _ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ _ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

📞 Domicile : 📞 Travail : 📞 Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE /L'ETUDIANT (pour l'étudiant mineur) A contacter en priorité :

La *personne en charge* lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : l'étudiant : **Civilité*** : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : **Prénom*** :

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ _ **Commune*** :

Pays* : @ **Courriel** :

 **Domicile** :  **Travail** :  **Mobile** :

J'accepte de transmettre mes adresse et courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève* : l'étudiant : **Civilité*** : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : **Prénom*** :

 **Domicile** :  **Travail** :  **Mobile** :

J'accepte de recevoir des SMS :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE NOTIFICATION DE BOURSE CROUS à joindre

(1) *Nom de famille* : nom de naissance, obligatoire

(2) *Nom d'usage* : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) *Prénoms* : dans l'ordre de l'état civil

(4) *Département (ex : 075) et commune de naissance* : à compléter si vous êtes nés en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : _ / _ / _ _ _ _

Signature :

AUTORISATION POUR L'USAGE :

- D'ENREGISTREMENT AUDIOS & VIDEOS, DE PHOTOGRAPHIES DE L'ELEVE OU ETUDIANT
- DE TRAVAUX (PHOTOGRAPHIES, IMAGES GRAPHIQUES ET/OU INFOGRAPHIQUES) REALISES DURANT LA PERIODE SCOLAIRE ET DANS LE CADRE DES PROJETS ORGANISES PAR L'ETABLISSEMENT

**ELEVE / ETUDIANT MAJEUR ou
REPRESENTANT LEGAL pour les ELEVES/ETUDIANTS
MINEURS**

Année scolaire 2024-2025

L'établissement scolaire susnommé vous demande l'autorisation d'utiliser des enregistrements audio & vidéo, des photographies de vous-même (étudiant/élève majeur), de votre enfant (étudiant/élève mineur), des documents graphiques et numériques, sur lesquels l'élève ou l'étudiant peut être reconnaissable, pris au cours de sa scolarité et dans le cadre des projets ou activités menés dans sa section.

Ces enregistrements pourront être diffusés à un public varié et international via divers supports de promotion des activités menées dans le cadre et sur la durée de la formation : CD, DVD, sonorisation, blog, site internet, books, éditions papier...

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les enregistrements ne seront ni vendus ni utilisés à d'autres usages que ceux relatifs aux conditions énoncées précédemment. Ces documents seront conservés et utilisables après votre période de scolarité.

Partie à remplir par l'étudiant/élève ou son représentant légal si étudiant/élève mineur

Je soussigné(e).....

Etudiant/élève de la classe de :

ou

Responsable légal de l'élève/étudiantde la classe de :

Déclare autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser les enregistrements sur lesquels je suis reconnaissable, les images relatives à mes projets réalisés lors de ma scolarité.

Déclare refuser d'être enregistré ou que des documents, images relatifs à ma scolarité soient utilisés.

Date :

Signature de l'élève/étudiant (si majeur) ou son représentant légal (élève/étudiant mineur)

FICHE D'URGENCE INFIRMERIE

Document non confidentiel (à remplir par l'étudiant à chaque début d'année scolaire)

IDENTITE DE L'ETUDIANT

NOM : Prénoms

Né(e) le : à Département :

Nationalité : Sexe : masculin féminin

Régime : Interne ½ Pensionnaire externe

SCOLARITE DE L'ANNEE EN COURS

Classe demandée :

SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

Classe : Titulaire PSC1 : Oui Non

RESPONSABLE FINANCIER (L'ETUDIANT LUI-MEME) OU LEGAL1 (SI MINEUR)

Nom : Prénom : lien :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ Domicile : ☎ travail : ☎ portable :

RESPONSABLE LEGAL 1

Nom : Prénom : lien :

☎ Domicile : ☎ travail : ☎ portable :

AUTRE RESPONSABLE LEGAL

Nom : Prénom : lien :

☎ Domicile : ☎ travail : ☎ portable :

COORDONNEES EDUCATEUR (si l'étudiant bénéficie d'une mesure éducative)

Nom : Prénom :

Service : ☎ travail : ☎ portable :

AUTRES RENSEIGNEMENTS

N° et adresse du centre de sécurité sociale et de la mutuelle :

En cas d'urgence, un étudiant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est rapidement avertie par nos soins. Un étudiant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Problème de santé ou autre que vous souhaitez porter à la connaissance de toute l'équipe éducative pour votre sécurité :

ETUDIANTS MINEURS : AUTORISATION DE PRISE DE MEDICAMENTS ET DE SOINS

Je soussigné(e) (responsable, si mineur) de autorise la prise de médicament pendant le temps scolaire et périscolaire selon le protocole d'urgence du 06/01/2000. J'autorise également tous soins nécessaires, ainsi que mon/son hospitalisation en cas de besoin. NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant

Signature (responsable légal, si mineur) :

FICHE CONFIDENTIELLE INFIRMERIE

NOM : **Classe :**

Prénoms : **Régime :** externe - demi-pensionnaire
(entourez le régime choisi)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous subi ?

Allergie :

Intervention Chirurgicale :

Maladies :

Traitement Prolongé :

Observations particulières :

En cas de traitement à suivre dans l'établissement, les médicaments et l'ordonnance seront déposés obligatoirement à l'infirmerie, ils sont interdits dans l'établissement.

PPS - PAI - PAP

Bénéficiez-vous ou avez-vous bénéficié d'un : **PAI** **PAP** **PPS**

Aménagements épreuves Si oui, joindre le(s) document(s) justificatifs pour chaque dispositif.

Pour quelle raison (dyslexie, maladie chronique...) :

Voici un document d'information à consulter sur internet pour les étudiants :

- en situation d'handicap
- atteint de maladies chroniques, d'allergie ou d'intolérance alimentaire
- présentant des difficultés scolaires en raison de troubles de l'apprentissage

http://cache.media.education.gouv.fr/file/12_Decembre/11/7/ecole_inclusive_dossier_complet_376117.pdf
cf. pages 25 à 35

DOCUMENTS A JOINDRE

POUR LES ETUDIANTS AYANT UNE ALLERGIE ALIMENTAIRE : 1 photo

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Si vous souhaitez transmettre ces informations ainsi que des documents médicaux (allergie, traitement, ...) de façon strictement confidentielle, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement.

Dans le cadre du respect de la confidentialité, vous n'êtes pas dans l'obligation de nous fournir les renseignements ci-dessus. Ils ne sont demandés que dans votre intérêt. Ils resteront confidentiels, si vous souhaitez que l'ensemble de l'équipe soit informé d'un élément important concernant votre santé, notifiez-le à l'endroit prévu à cet effet (*fiche d'urgence infirmerie*) **non confidentielle** (dans autres renseignements).

RNE établissement : **0230025C**Année scolaire **2024-2025****Fiche d'urgence**

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire

Identité de l'élève/l'étudiant

Nom : _____
 Prénoms : _____
 Numéro national : _____ Sexe (M ou F) : _____
 Né(e) le : _____ à _____
 Nationalité : _____

Scolarité de l'année en cours

MEF : _____ Division : _____
 Régime : _____ Date entrée : _____

Scolarité de l'année précédente

MEF : _____
 Etablissement : _____
 Commune : _____
 Date de fin de scolarité dans l'établissement : _____

Représentant légal¹ ou l'étudiant lui-même (si majeur)

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 _____ Code postal : _____
 _____ Commune : _____
 _____ Pays : _____
 ☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Représentant légal 1 (étudiant majeur) ou Resp. légal 2 (mineur)

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 _____ Code postal : _____
 _____ Commune : _____
 _____ Pays : _____
 ☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Personne à contacter

Nom : _____
 Prénom : _____
 ☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Autres renseignements

N° et adresse du centre de sécurité sociale : _____

 N° et adresse de l'assurance scolaire : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Informations complémentaires

Date du dernier rappel antitétanique : _____
 Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) : _____
 _____ (poursuivre au verso si besoin)
 NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : _____

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.



FICHE INTENDANCE POST BAC ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Cadre réservé à
l'administration
Tarification solidaire

MERCI DE COMPLÉTER CE FORMULAIRE EN MAJUSCULES.

Identité de l'étudiant

NOM : Prénom : Classe :

Né(é) le :/...../..... Département : Commune :

Résidence de l'enfant :

- Domicile de ses deux parents Domicile du responsable légal 1 (désigné ci-dessous) – parent ayant la garde
 Famille d'accueil Garde alternée (La facture de self sera adressée au responsable financier déclaré, sauf demande contraire des deux parents) .



Responsable financier

Nom : Prénom (s):

Né(e) le : Département : Commune :

Lien de parenté avec l'élève : Père Mère Tuteur Autre cas (précisez)

Adresse :

Code postal : Ville :

domicile : travail : portable :

Courriel :

SIGNATURE

Modalités de règlement du self (Frais de demi-pension)

Les frais de demi-pension font l'objet d'un ASAP (Avis des sommes à Payer) par trimestre, **uniquement envoyé par courriel** et payable sous 30 jours.

Dates de facturation approximatives :

1^{er} trimestre : mi octobre/début novembre. 2nd trimestre : fin janvier/début février. 3^{ème} trimestre fin avril/début mai.

Modalités de paiement indiquées au verso de l'ASAP.

RÉGIME

Régime : Externe Demi-pensionnaire **3 jours** Demi-pensionnaire **4 jours** Demi-pensionnaire **5 jours**

Interne Interne externé : 9 repas midi- soir (pas de repas le vendredi soir) ET petit déjeuner (sauf le lundi).




Si vous optez pour le régime Demi-pensionnaire 3 ou 4 jours, merci de bien vouloir cocher uniquement les jours fixes de restauration hebdomadaire choisis.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

Une confirmation du régime vous sera demandée à la rentrée scolaire, en fonction de l'emploi du temps définitif de l'élève, ce document servira à établir la facture.

Les changements de régime en cours d'année se font à chaque début de trimestre (Rentrée de Septembre – 1^{er} Janvier – 1^{er} Avril) sur demande adressée à intendance.0230025c@ac-limoges.fr pour transmission et validation au Chef de l'Etablissement.




Responsable légal 1

Nom : _____ Prénom (s): _____
Né(e) le : _____ Département : _____ Commune : _____
Lien de parenté avec l'élève : père mère tuteur Autre cas précisez).....
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
 domicile : _____  travail : _____  portable : _____
Courriel : _____ Profession : _____
Nom et adresse de l'employeur : _____

SIGNATURE

Responsable légal 2

Nom : _____ Prénom (s): _____
Né(e) le : _____ Département : _____ Commune : _____
Lien de parenté avec l'élève : père mère tuteur Autre cas (précisez)

Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
 domicile : _____  travail : _____  portable : _____
Courriel : _____ Profession : _____
Nom et adresse de l'employeur : _____

SIGNATURE

INFORMATION TARIFICATION SOLIDAIRE NOUVELLE AQUITAINE

Afin de faciliter l'accès à la restauration scolaire (*lycéens, et étudiants postbac demi-pensionnaires et internes*) et pour plus d'égalité entre les élèves des lycées, la Région Nouvelle Aquitaine propose une tarification équitable et solidaire basée sur vos revenus.

Afin de déterminer le tarif qui vous sera appliqué RENDEZ-VOUS sur :

[naqui.fr /tarification-solidaire](http://naqui.fr/tarification-solidaire)

ATTENTION : à défaut d'inscription sur le site le tarif maximum vous sera appliqué.

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT
UN RIB AU NOM DU RESPONSABLE FINANCIER. Voir annexe jointe.**

Il servira uniquement dans le cas où le collège devrait de l'argent à la famille (paiement des bourses, remboursement d'un trop-perçu sur la cantine, sur une sortie scolaire...).

CLASSE DE L'ÉTUDIANT :

- 1 DNMADE
- 2 DNMADE
- 3 DNMADE
- DSAA 1

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT :

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE FINANCIER :

Afin de faciliter le scan du RIB, merci de coller ou fixer au ruban adhésif

ci-dessous

votre relevé d'identité bancaire



ATTENTION

LE RIB DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT AU NOM DU RESPONSABLE FINANCIER

Offre de service facultatif

Frais de fonctionnement des ateliers partagés
pour les étudiants de DNMADE et de DSAA

Entre les soussignés :

La cité scolaire Raymond Loewy 23300 LA SOUTERRAINE, représentée par M. LAFAYE, en qualité de chef d'établissement, d'une part,

ET

Mme - M., représentant(s) légal (aux)
de.....
scolarisé(e) en classe de.....

OU

Mme-M.....Etudiant(e)majeur(e)..... scolarisé(e) en classe
de..... ci-après désigné par les termes «
bénéficiaire », d'autre part.

Référence : Acte administratif n° 22 du Conseil d'Administration réuni le 14 novembre 2023.

Objet du contrat :

La présente offre de service facultatif est relative aux frais de fonctionnement des divers ateliers (maquettage, découpeuse-graveuse laser, imprimante 3D, bois, céramique, textile, émail sur cuivre, sérigraphie, linogravure, édition/reliure, photographie, etc.), aux frais relatifs au kit de sécurité obligatoire à l'accès aux ateliers (protection des yeux, du nez, des oreilles, des mains) et aux frais de reprographie (photocopieurs couleur et imprimantes laser).

Cette offre de service a pour objet de déterminer pour l'année scolaire en cours :

- l'accès aux fournitures et consommables des différents ateliers mis à la disposition de chaque bénéficiaire
- l'obtention d'un kit de sécurité
- l'obtention d'un code d'accès personnel pour les photocopieurs (1500 copies).

A la rentrée scolaire, cette offre de service sera disponible pour chaque bénéficiaire à la réception du paiement préalable et forfaitaire qui s'élève à 180,00 € (règlement à joindre avec ce document signé), au service de l'intendance.

Lorsque les 1500 copies seront atteintes, il sera possible d'effectuer un paiement de 40€00 pour mille copies supplémentaires. Acte administratif n°56 du Conseil d'Administration réuni le 1 mars 2022.

Si l'étudiant utilise le matériel de sérigraphie, celui-ci devra régler une caution de 50€00 pour l'utilisation du matériel. Acte administratif n°22 du Conseil d'Administration réuni le 14 novembre 2023.

Fait à Souterraine, le

Signature(s) du(es) représentant(s) légal (aux)	Signature de l'étudiant(e) majeur(e)	Signature du chef d'établissement



AUTORISATION D'UTILISATION DES ADRESSES ÉLECTRONIQUES



DDFPT
José de SOUSA
VIOLANTE

Dossier suivi par le Pôle DDF

Téléphone
0 555 894 000
Mél.

ddfpt.0230025cj@ac-limoges.fr

Adresse

1 place de Filderstadt
23300 La Souterraine

Pour bénéficier de l'accès aux informations concernant votre scolarité de façon autonome, nous devons paramétrer le logiciel DN MADE++ (hébergé par ENSAAMA) en fournissant les renseignements suivants :

Nom xxxx	Prénom xxxx	Date de naissance xxxx
Numéro national xxxx	Classe xxxx	Groupe xxxx
Lieu de naissance xxxx	Sexe xxxx	Adresse électronique xxxx

Je soussigné,, autorise le service de scolarité de la cité scolaire Raymond Loewy à utiliser les renseignements cités précédemment pour paramétrer le service DNMADE++.

Votre adresse e-mail faisant l'objet d'un traitement automatisé, vous disposez, à tout moment, conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression de l'information relative à votre adresse e-mail.

Pour l'exercer, adressez- vous au service de scolarité du lycée. Cette information nominative est exclusivement à l'usage du suivi de la scolarité et ne peut être communiquée à des tiers.

Fait à la Souterraine, le
Signature:

Bordeaux, le **12 AVR. 2024**

Madame, Monsieur, Chers parents,

La qualité de la restauration et de l'hébergement dans les lycées fait l'objet d'une grande attention de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Chaque année, 26 millions de repas sont produits pour les quelques 180 000 lycéens qui fréquentent les établissements gérés par la Région, et ce sont près de 900 agents régionaux qui sont mobilisés pour préparer et servir quotidiennement des repas complets et équilibrés.

Première région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser autant que possible, grâce à la restauration collective, la consommation de produits locaux et issus de l'agriculture biologique. Nous travaillons pour cela en concertation avec les lycées - les personnels, les élèves et les familles - pour atteindre collectivement les objectifs nationaux et ceux que nous nous sommes fixés dans la feuille de route Neo Terra en matière d'alimentation.

Sur l'approvisionnement, la Région et l'ACENA (l'association régionale qui réunit la grande majorité des gestionnaires de lycées) travaillent à la construction d'une politique d'achats de proximité et de produits bio, en lien avec les producteurs locaux. L'objectif est désormais d'aller encore plus loin et d'atteindre 60% de produits locaux et de qualité dont 30% bio d'ici 2025.

La Région souhaite offrir un service de restauration accessible à tous les jeunes, avec des tarifs adaptés au niveau de ressources des familles. Nous avons donc lancé dès janvier 2022 une expérimentation avec plusieurs établissements volontaires, pour mettre en place la tarification solidaire de la restauration scolaire et de l'hébergement.

A partir de la rentrée 2024, la tarification solidaire sera étendue à tous les établissements des départements de la Creuse, des Deux-Sèvres, de la Charente et de Lot-et-Garonne ainsi qu'au lycée Gustave Eiffel de Bordeaux.

L'objectif est de proposer à toutes les familles de la région une même grille, avec des tarifs adaptés aux revenus de chacun. Ainsi, la nouvelle grille tarifaire comprendra 11 tranches, calculées en fonction du quotient familial, et 11 tarifs différents qui s'appliquent pour chaque tranche. Le coût du repas s'étendra de 2,30€ à 5,50€ en fonction de votre niveau de ressources.

Avec cette nouvelle tarification, la Région continuera d'accompagner chaque famille et prendra en charge une grande partie du coût de la restauration, puisque le coût réel d'un repas servi dans les lycées de Nouvelle-Aquitaine est évalué à 9,50€.

Pensée avec les lycées eux-mêmes, cette expérimentation permet de poursuivre l'objectif de qualité des repas, tout en limitant la contribution des familles, dans un contexte global d'inflation des prix des denrées et de l'énergie.

Le dépliant, joint à ce courrier, vous précise toutes les informations nécessaires sur cette expérimentation et sur la grille de tarifs. Nous vous invitons à vous inscrire en ligne, à partir du 21 août 2024, sur le site régional :

<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

Vous retrouverez également toutes les informations pratiques liées à la tarification solidaire sur le site internet dédié aux politiques jeunesse de la région Nouvelle-Aquitaine : <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/articles/tarification-solidaire-pour-la-restauration-scolaire>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, à l'assurance de notre considération distinguée.



Alain ROUSSET
Président du Conseil régional



Jean-Louis NEMBRINI
Vice-Président

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Se munir de son dernier avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023)
2. Dès le **21 août 2024**, créer un compte sur le site web dédié.



SCANNEZ-VOUS



<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

Pensez à vous inscrire **avant le 10 octobre 2024** pour bénéficier de la tarification solidaire !

IMPORTANT



Le savez-vous ?



9.50€

Le coût réel de production d'un repas



180 000 élèves

fréquentent le service de restauration et d'hébergement des lycées de la Région.



255 cuisines



26 millions de repas/an



60% de produits régionaux dont
30% de produits Bio

INFORMATIONS ET CONTACT



05 49 38 49 38 - choix 1



contact@nouvelle-aquitaine.fr



naqui.fr/tarification-solidaire



RÉGION Nouvelle-Aquitaine

TARIFICATION SOLIDAIRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE



Des tarifs adaptés aux revenus des familles.



RÉGION Nouvelle-Aquitaine

LA TARIFICATION SOLIDAIRE en 3 points



Des tarifs plus équitables

Le tarif du repas, dans le cadre des forfaits, est calculé à partir de votre quotient familial fiscal.



Des repas de qualité

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec les lycées pour proposer à tous les élèves une alimentation saine et équilibrée.



La prise en charge de la Région

La Région aide toutes les familles. Elle prend en charge l'écart entre le coût réel d'un repas évalué à 9,50€ et le tarif du repas de chaque tranche.

	Quotient familial annuel - Impôts	Tarifs du repas par forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040€	2,30€	75,79%
2	≤ 5 780€	2,40€	74,74%
3	≤ 7 960€	2,50€	73,68%
4	≤ 9 850€	2,60€	72,63%
5	≤ 11 570€	2,70€	71,58%
6	≤ 13 300€	2,83€	70,21%
7	Non soumis à revenus	2,85€	70%
8	≤ 15 400€	3,25€	65,79%
9	≤ 18 380€	3,85€	59,47%
10	≤ 23 960€	4,75€	50%
11	> 23 961€	5,50€	42,11%

66%

Moyenne de la prise en charge régionale/repas

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les lycéens et étudiants scolarisés dans un lycée public des départements de la Charente (16), de la Creuse (23), des Deux-Sèvres (79) et du Lot-et-Garonne (47), et au lycée Gustave Eiffel (33).



LES TARIFS 2024-2025



Le forfait demi-pension

À partir de **3 repas par semaine**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de jours, un forfait annuel compris entre **241,50€** et **962,50€**.



Le forfait internat

À partir de **4 nuits**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de nuits, un **forfait annuel** compris entre **1165,50€** et **3466,75€**.



Les repas au ticket

Le ticket est au prix fixe de **5,55€**. (non soumis à revenus).



NB : en l'absence d'inscription en ligne ou en cas de refus du calcul du quotient familial, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.

L'ADELS

Bonjour à toi futur.e étudiant.e de
la Cité Scolaire Raymond Loewy !

On se présente, nous c'est **l'ADELS** (Association Des Etudiant.es de La Souterraine) !

Notre rôle ? T'accueillir dans cette nouvelle aventure que sont les études supérieures, te proposer activités, soirées, conseils, oreilles attentives... en bref t'aider à t'intégrer et fédérer les étudiant.es pour que tes années de DN MADE/DSAA et ta **vie étudiante à La Souterraine** se passent au mieux.

Nous te proposons **d'adhérer** à notre association (si tu le souhaites) à hauteur de **5€** afin que nous puissions continuer à mettre en place des projets, investir dans du matériel, organiser des évènements...

Retourne pour adhérer

Suis nous sur Instagram
[@raymondloewy.adels](https://www.instagram.com/raymondloewy.adels)



Donne nous tes petites infos :>

Nom :

Prénom :

Mention :

Adresse mail :

Pour le règlement :

Je paye par chèque à l'ordre suivant
ADELS

Je paye par virement bancaire à l'IBAN suivant
FR76 1680 6069 0066 0383 0073 484

Merci d'avance pour ta
participation et bienvenue !

